

ORIGINAL an: 112

Kopie auch an: 110, 113, 155

T é l é g r a m m e No 74

Le Caire 15.6.61 16h00

Politique

B e r n e

A l'intention du Chef du Département. Me référant câble No 79 concernant la demande du gouvernement de l'Union Sud-Africaine en vue représentation ses intérêts en RAU, ai l'honneur de vous exposer ce qui suit:

En l'absence de tous les diplomates ou fonctionnaires sud-africains qui ont quitté Le Caire lendemain de rupture, ne puis obtenir indications précises quant à importance des intérêts sud-africains en RAU. Crois toutefois pouvoir dire que ces intérêts ne représentent quantitativement que peu de choses, cette impression étant fondée d'une part sur contacts que j'ai eus ces dernières années avec Légation d'Afrique du Sud au Caire et d'autre part sur fait que tous diplomates et fonctionnaires sudafricains ont quitté le Caire lendemain même de rupture bien que délai de 10 jours leur ait été accordé pour départ.

Votre communication m'amène à certaines considérations qu'il est de mon devoir de soumettre à votre attention en tant que votre observateur dans cette métropole africaine.

1<sup>o</sup> Politique de ségrégation raciale pratiquée par gouvernement sud-africain est honnie et exécrée par gouvernement RAU, si possible encore plus que par gouvernement noirs eux-mêmes par fait même que le premier se veut champion de toutes les revendications des seconds. Cet élément est un fait patent pour observateurs au Caire

./.

E. 1 5 1 9

15.6.1961 21h00 -o-

Dodis



et il détermine considérations qui suivent.

2°) Attitude et réactions du gouvernement RAU à l'égard de politique sud-africaine de ségrégation raciale sont telles que l'on doit craindre, au cas où Conseil fédéral accepterait mandat sud-africain, plusieurs conséquences que me permets de résumer schématiquement.

- a) répercussions défavorables sur intérêts suisses en RAU
- b) répercussions également défavorables en ce qui concerne exercice nos mandats français et belge
- c) menace pour renom et position de la Suisse dans tous pays noirs d'Afrique, dont plusieurs manifestent sentiments de réelle confiance à l'égard notre pays ainsi que j'ai pu le constater au cours d'entretiens avec leurs Ambassadeurs.

3°) Pour m'exprimer sans ambages je dirai que si mandat belge que exerçons en RAU, peut être taxé d'impopulaire, éventuel mandat sud-africain revêtirait caractère franchement nocif, notamment en ce qui ~~me~~ concerne a, b, c, ci-dessus. Dans hypothèse où gouvernement RAU donnerait agrément à exercice par Suisse du mandat sud-africain, ai toutes raisons de croire que vu son fanatisme politique et son manque de sens des nuances, il ne manquerait pas de donner de nous classer parmi complices du colonialisme avec conséquence pratique que portes dans ministères égyptiens deviendraient très difficiles à franchir pour ne pas dire qu'elles se fermentaient complètement devant nous. En effet, raisons qui ont provoqués rupture entre RAU et Union sud-africaine sont outre leurs caractères politique et propagandiste évidents, de nature idéologique et morale. J'ajouterai en fin que dans cas particulier de l'Union sud-africaine il y a lieu considérer que ce pays se compose de deux entités raciales dont intérêts sont diamétralement opposés et que c'est précisément éléments de l'entité noire qui se trouvent au Caire sous forme d'étudiants et réfugiés en opposition ouverte et militante avec gouvernement Verwoerd, dont nous serions chargés défendre intérêts.

Pahud